

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 juillet 2023

Le cinq juillet deux mille vingt trois à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 15

Date de la convocation : 29.06.2023

Présents :

BIRONNEAU Josiane – CHABROUX Patrice – MARTY Alain – BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB

Peter — LABORIE Jean Marc – MECHENIN Jacky - POL Lenny – LAPOTRE Sylvain - THOMAS Cécile - RANK

Thomas - ROUY Jean Luc

Absents: ROBASZKIEWICZ Malgorzata (pouvoir à A. MARTY) DARDENNES Grégory (pouvoir à S. LAPOTRE)

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Avril 2023 et du 9 juin 2023

Les comptes-rendus sont approuvés.

Mr le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour, bureau d'étude du bâtiment de St Martin : Validé

Délibération :

Devis agrandissement du garde-corps à la grane associative :

Mr le maire présente un devis de l'entreprise C2M pour l'agrandissement du garde corps pour 1653€67 TTC

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis

Délibération

Projet de rénovation du bâtiment communal de Saint Martin de Vers :

Mr le Maire explique au Conseil le but de ce projet. Une étude détaillée a été réalisée par les territoires d'énergie du Lot. Cette étude porte sur l'isolation du bâtiment et l'aménagement du N1 en logement plus salle d'associations ainsi que la rénovation de la salle des fêtes. Le montant porte sur 273000€HT au plus bas et 406000€HT au plus haut en fonction du choix de l'isolation (extérieur ou intérieur) et du choix du mode de chauffage.

Mr le Maire fait part au Conseil des possibilités de subventions, à savoir :

Fast 20% si classe énergétique basse ou 30%

Région 20% avec un maximum de 20000€ et 5000€ par logement

DETR 30%

FEDER 50%

Ces travaux pourraient créer deux locations à 1000€/mois pour les deux logements. Le Conseil souhaite poursuivre et la faisabilité des travaux.

Mr le Maire demande l'autorisation de publier le marché pour rechercher un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité ce projet et autorise le maire à publier l'avis de publication pour rechercher un maître d'œuvre.

Délibération

Devis IES pour enlèvement du poteau de la salle des fêtes de Saint Martin de Vers :

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise IES qui propose d'étudier la faisabilité pour enlever le poteau de la salle des fêtes pour 2400€ TTC

Le devis est validé à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération

Eclairage public de Saint Martin :

Mr le Maire présente une étude pour changer l'éclairage de Saint Martin en Led pour 42000€ qui serait financé à 80% par le Territoire d'Énergie du Lot avec 20% restant à charge de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite obtenir des renseignements complémentaires avant de prendre une décision.

Délibération

Attribution du logement « Presbytère » de Saint Cernin

Mr le Maire rappelle au Conseil le départ des locataires du « Presbytère » à Saint Cernin au 1^{er} septembre. Il y a eu deux demandes pour cette location :

Un couple de retraité dont les documents ne nous sont pas encore parvenus

Et une famille avec trois enfants déjà scolarisés dans notre école qui ont fournis les documents justifiant de leurs revenus.

Mr le Maire propose de porter le loyer à 550€ sans le garage qui sera conservé par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant du loyer, porte son choix sur la famille avec trois enfants et autorise le Maire à signer le nouveau bail, établir l'état des lieux d'entrée et de sortie et restituer la caution aux locataires sortants si l'état des lieux le permet.

Délibération

Proposition d'une obligation de déclarer les démolitions sur la commune :

Le PLUI ne prévoit pas d'obligation de déclarer les démolitions. Mr le Maire propose au Conseil de prendre une délibération afin qu'il y ait obligation de déclarer les démolitions projetées sur la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'obligation de déclaration des démolitions.

QUESTIONS DIVERSES

Le 14 juillet, le comité de Saint Martin organise un repas, feux d'artifice et brocante

Mme CORTES a envoyé un appel aux dons dans le cadre de l'association de sauvegarde du patrimoine.

Chemin du moulin du Pont : voir les entreprises

La mairie a reçu un courrier annonçant la fermeture du réseau cuivre.

Le conseil comportant 6 délibérations s'achève à 22h45

LES PECHS DU VERS, le 17 juillet 2023

Le Secrétaire de séance
Patrice CHABROUX

Le Maire
Alain MARTY